



besoin d'aide pour monter un dossier

Par **folia91**, le **07/10/2011 à 21:46**

Bonjour

Je présente un peu ma situation avant de demandez conseil.

Mon mari est séparé depuis 5 ans de son ex concubine ils ont eu un garçon qui a maintenant 10 ans (il a quelques léger problème d'autonomie mais pas de handicap exemple si on ne lui dit pas de se laver les dent il ne se les lave pas) la garde de celui ci a été placé chez sa mère malgrès qu'elle ne travaille pas (elle touche le RSA) et qu'elle vivait en foyer.

Maintenant elle vit chez ses parents (donc les grand parent du garçon) le garçon nous revient le 1er le 2eme et le 4eme et 5eme (si il y a) week end du mois!! hors sa mere (qui a déjà une fille placé a la DASS) nous ennuis a changer tout le temps les week end en nous pretextant des sortie exceptionnel qu'elle ne fait jamais (ex:sortie au parc d'attraction)

le garçon nous revient en fin de semaine toujours les ongles jamais coupé de la crasse entre ses orteils de la crasse dans les oreilles les ongles toujours noir les dents super jaune (a tel point que se demande si il se lave)de plus c'est moi (la belle mère) qui suit obliger de demander la carte vitale de la mère pour pouvoir l'emmener au dentiste ou a l'orthodontiste car sa mère ne s'occupe pas de ses choses la !

je précise que mon mari et moi avons un logement a nous et on travaille tout les deux bref voici ma question comment faire pour demander et essayer d'obtenir sa garde et pour essayer de monter un dossier

Merci de vos réponses

cordialement

Laura

Par **Domil**, le **07/10/2011 à 22:51**

[citation]de plus c'est moi (la belle mère) qui suit obliger de demander la carte vitale de la mère pour pouvoi[/citation] ça, c'est une déficience du père car il doit demander à avoir, aussi, son enfant sur sa carte vitale, la mère n'a pas à vous donner la sienne. De plus, ce n'est pas à vous de vous occuper des RDV médicaux, vous n'avez d'ailleurs pas le droit de le faire, c'est du ressort de l'autorité parentale. Pourquoi le père s'en défausse sur vous ?

[citation]nous ennuis a changer tout le temps les week end en nous pretextant des sortie exceptionnel qu'elle ne fait jamais (ex:sortie au parc d'attraction)[/citation] il appartient au père d'accepter ou de refuser. S'il accepte, il ne peut le présenter comme une déficience de la mère.

Le fait que la mère soit au RSA et hébergée chez ses parents n'est pas un argument tant que

l'enfant est correctement logé et qu'il a le nécessaire pour vivre

[citation]le garçon nous revient en fin de semaine toujours les ongles jamais coupé de la crasse entre ses orteils de la crasse dans les oreilles les ongles toujours noir les dents super jaune (a tel point que se demande si il se lave)[/citation] il faudrait le faire constater.

Un père peut toujours demander la résidence de son enfant (même si la mère n'est pas au RSA ou hébergée chez ses parents et qu'elle s'en occupe bien), pour monter un bon dossier, prenez un avocat

PS : les enfants placés à la DDASS, ça n'existe plus depuis des lustres, la DDASS ne s'occupe plus de ça

Par **folia91**, le **08/10/2011** à **15:28**

[citation]ca, c'est une déficience du père car il doit demander à avoir, aussi, son enfant sur sa carte vitale, la mère n'a pas à vous donner la sienne. De plus, ce n'est pas à vous de vous occuper des RDV médicaux, vous n'avez d'ailleurs pas le droit de le faire, c'est du ressort de l'autorité parentale. Pourquoi le père s'en défait sur vous ? [/citation]

le pere travail et donc ne peut pas l'emmener tout le temps bien que ca lui est arriver si on demande la carte vitale de la mere c'est qu'elle touche la cmu et donc a pas de frais a avancer nous avons egalement le petit sur notre carte vitale mais pas de cmu donc plus avantageux

et n'est pas a la mere de l'emmener au soin comme ceux ci (dentiste ect ect)etant donné qu'elle a la garde ??

[citation]il appartient au père d'accepter ou de refuser. S'il accepte, il ne peut le présenter comme une déficience de la mère. [/citation]

le soucis c'est que si on refuse elle nous donne le petit au telephone qui au final nous prend pour les "mechant" si on refuse alors que c'est elle qui prend pas soin de faire ses activité pendant le week end qui lui ai du

[citation]il faudrait le faire constater. [/citation]

comment le faire constater est ce que des photos avec l'heure et la date suffirait nous avons pas specialement les moyens de prendre un avocat

merci de me repondre

cordialement

Par **Domil**, le **08/10/2011** à **15:34**

La CMU n'apporte rien de plus que tout ce qu'à un assuré au régime général (ce n'est que l'affiliation personnelle au régime général). Et la mère est totalement en droit de ne pas vous donner SA carte -. Pourquoi le père prend des RDV chez le médecin/dentiste ?

[citation]le soucis c'est que si on refuse elle nous donne le petit au telephone qui au final nous prend pour les "mechant" si on refuse alors que c'est elle qui prend pas soin de faire ses activité pendant le week end qui lui ai du[/citation] donc c'est bien le père qui accepte les

changements de WE. On en revient toujours là (ce n'est pas à un enfant de 10 ans de décider)

[citation]comment le faire constater est ce que des photos avec l'heure et la date suffirait nous avons pas spécialement les moyens de prendre un avocat[/citation] Amenez-le chez le médecin qui fera une attestation. Pour monter un bon dossier, le père (car attention, dans l'histoire, vous n'êtes rien) doit faire quelques sacrifices et prendre un avocat.

Par **folia91**, le **08/10/2011** à **15:40**

[citation]Et la mère est totalement en droit de ne pas vous donner SA carte -. Pourquoi le père prend des RDV chez le médecin/dentiste ? [/citation]

oui je suis d'accord avec ceci mais en gros la mere est contente de se decharger sur nous (pour pas dire moi) et nous donne volontier sa carte vitale et si mon mari prenez rendez vous c'est que son fils avait littéralement les dents pourries et il demandez a son ex de l'emmener au dentiste mais au bout de 2 ans il a abandonner et preferer le faire sois meme en tout cas merci pour tout ses conseil meme si maintenant j'ai l'impression que se sera toujours perdu d'avance (avouons le c'est rare qu'on accorde la garde au pere)

cordialement

laura